Document d'informations clés ("DIC")

Liberté

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit:	Liberté
Nom de l'initiateur du PRIIP:	Lombard International Assurance S.A.
Site web de l'initiateur du PRIIP:	www.lombardinternational.com
Numéro de téléphone	Appelez le +352 34 61 91 1 pour de plus amples informations

Le Commissariat aux Assurances Luxembourg est chargé du contrôle de Lombard International Assurances S.A., appartenant au Groupe Lombard International, en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production du document d'informations clés: 27/09/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type:	Le contrat "Liberté" est un contrat d'assurance-vie de droit français à durée viagère, libellé en unités de compte (branche 22 : "Assurances liées à des fonds d'investissement"). Ce produit est un produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance (« PRIIP »), tel que défini dans le règlement (UE) no 1286/2014.
Durée:	Ce produit est un contrat d'assurance-vie à durée viagère et prend par conséquent, automatiquement fin au décès de l'assuré (comme défini dans la section "Assurance: avantages et coûts"). Il n' y a pas de date d'échéance et l'Assureur n'a pas le droit de mettre fin au produit, sauf pour les cas prévus par la loi applicable.
Objectifs:	L'objectif du produit est de se constituer un capital, au moyen d'une ou de plusieurs primes investies dans une ou plusieurs unité(s) de compte et de permettre au souscripteur de transmettre un capital à un tiers en cas de décès de l'assuré entraînant le terme du contrat. Selon le choix du souscripteur, le produit est lié à une ou plusieurs unité(s) de compte constituée(s) par un fonds interne dédié, un fonds interne collectif, un fonds externe ou un fonds d'assurance spécialisé (« Fonds ») investissant dans une variété de types d'actifs (actions, obligations, fonds, instruments alternatifs, instruments monétaires et liquidités) conformément à la réglementation luxembourgeoise et toute autre réglementation applicable. Ces actifs peuvent couvrir plusieurs zones géographiques et secteurs d'activités. Le rendement du produit dépend de la performance des investissements sous-jacents du/des Fonds, lesquels peuvent être influencés, positivement et négativement, par la performance des marchés des actions et/ou obligataires, par les changements dans les taux d'intérêt, par les fluctuations dans les taux de change et par tout autre facteur économique. De plus amples informations sur chaque Fonds peuvent être obtenues sur simple demande auprès de Lombard International Assurance S.A. (l'« Assureur ») ou de votre intermédiaire et sont consultables sur www.lombardinternational.com/priips.
Investisseurs de détail visés:	Le produit est un investissement sur le moyen à long terme et s'adresse aux souscripteurs capables de supporter des pertes d'investissement. Le type d'investisseur auprès duquel le produit est destiné à être commercialisé varie en fonction du profil d'investissement du souscripteur, des caractéristiques des Fonds y compris leurs stratégies d'investissement si applicable, ainsi que de la combinaison éventuelle de Fonds.
Assurance: avantages et coûts:	En contrepartie du paiement d'une prime initiale minimale de 250 000 EUR et du paiement optionnel de toute prime complémentaire d'au minimum 10 000 EUR, le produit fournira, suite au décès de l'assuré ou, en cas de co-souscription, au décès du dernier des assurés (sauf stipulation contraire dans la proposition d'assurance valant note d'information), le paiement d'un capital décès au(x) bénéficiaire(s) dont le montant figure dans la section «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?». Suite à la notification du décès, cette prestation d'assurance est déterminée comme suit : le capital atteint après le désinvestissement du/des Fonds sous-jacent(s) augmenté ce de la couverture décès, déduction faite des frais et, le cas échéant, net de la fiscalité applicable. La couverture décès correspond à 1% du capital atteint avec un maximum de 8 000 euros sur tous les contrats souscrits avec le même assuré dont le décès entraîne le terme du contrat. Le montant de la couverture décès figure dans la section «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?». Aucun montant ne sera déduit du capital atteint ou des primes versées pour la couverture décès et, d'autre part, les rendements du contrat ne sont pas affectés. A la date d'effet du contrat, l'assuré doit être âgé de 85 ans maximum.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur synthétique de risque (ISR)

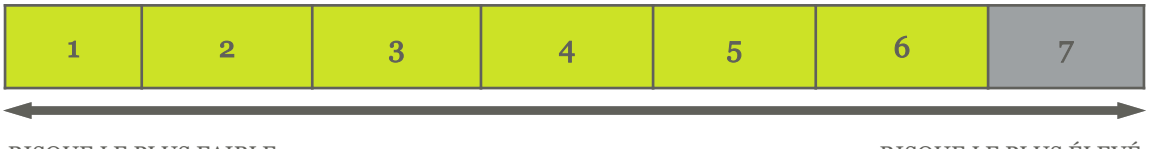

RISQUE LE PLUS FAIBLE RISQUE LE PLUS ÉLEVÉ

L'indicateur du risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 10 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction de l'option/des options d'investissement. La performance est dépendante des tendances des marchés financiers et d'autres facteurs économiques. De plus amples informations sur les options d'investissement peuvent être

trouvées dans le document d'information spécifique y relatif.
Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.
Le produit peut prévoir des frais de sortie, qui sont décrits dans la section "Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?"

Scénario de performance

Période de détention recommandée : 10 ans Exemple d'investissement : € 10 000 Scénario en cas de décès		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**	**Si vous sortez après 10 ans (Période de détention recommandée)**
Evénement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	de € 9 920 à € 11 440	de € 9 240 à € 18 520	de € 8 550 à € 34 340

Le tableau montre ce que votre bénéficiaire pourrait obtenir en supposant que votre investissement évolue comme dans les scénarios intermédiaires.
Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Les scénarios de performance dépendent de l'option d'investissement choisie. Veuillez vous référer au document d'information spécifique afin de prendre connaissance des possibles scénarios de performance.

Que se passe-t-il si Lombard International Assurance S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Lombard International Assurance S.A. est soumis à la législation gouvernant la protection des actifs assurantiels. Les actifs sous-jacents des polices sont séparés de l'actif et du passif propres de l'Assureur et sont déposés auprès d'un établissement de crédit indépendant et soumis à l'approbation du régulateur des assurances, le Commissariat aux Assurances. Tous ces actifs, autres que les dépôts en numéraire qui sont dès lors soumis à un risque de perte totale en cas de défaillance de la banque dépositaire, doivent être enregistrés hors-bilan de l'établissement de crédit. En cas de défaillance de la banque de dépôt, ces valeurs mobilières devraient dès lors pouvoir être récupérées en intégralité. Dans l'éventualité peu probable de la faillite de Lombard International Assurance S.A., les souscripteurs ont un super privilège sur la valeur des actifs sous-jacents. En outre, les souscripteurs ont un privilège, qui prime sur tout autre droit, sauf ceux définis par la loi, sur les actifs de l'Assureur dans le cas où les actifs sous-jacents ne seraient pas suffisants pour couvrir toutes les créances d'assurance. Le régime de protection des actifs décrit ci-dessus n'est ni un régime d'indemnisation ni un système de garantie, le Luxembourg n'ayant pas de fonds de garantie ou de système d'indemnisation. Il existe donc une possibilité de pertes financières en cas de défaillance de l'Assureur. Le risque d'investissement dans les actifs sous-jacents, y compris la défaillance d'un émetteur d'actifs ou d'une autre contrepartie d'investissement, est supporté par le souscripteur. Si vous avez besoin de plus d'informations sur la protection des souscripteurs, n'hésitez pas à contacter Lombard International Assurance S.A.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	**de € 101 à € 506**	**de € 416 à € 4 084**	**de € 813 à € 13 643**
Incidence des coûts annuels (*)	de 1,0 % à 5,1 %	de 0,8 % à 5,3 % chaque année	de 0,8 % à 5,3 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 10 ans**
Coûts d'entrée	L'incidence annuelle des coûts sur le montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	**0,0 %**
Coûts de sortie	Ces coûts peuvent s'appliquer uniquement si vous sortez avant la fin de la période de détention recommandée. Les coûts de sortie sont indiqués comme "N/A" dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.	**N/A**

Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidende annuelle des coûts sur la valeur de votre invesstissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	**de 0,8 % à 5,3 %**
Coûts de transaction	Il s'agit d'une estimation des coûts de transaction du produit lorsque nous achetons et vendons les options d'investissement. Les coûts de transaction relatifs aux investissements sous-jacents sont inclus dans la section "Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation".	**0,0 %**
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. Les commissions liées aux résultats des options d'investissement sont inclues dans la section " Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitatation".	**0,0 %**

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention minimale recommandée: 10 ans

Bien que le produit soit conçu pour le moyen à long terme, il n'y a pas de durée maximale ou minimale définie pour le produit. Il y a une durée de détention recommandée qui dépend (i) de la période prise en compte pour le calcul des frais de sortie qui s'élève en général à cinq ans et est limitée au dixième anniversaire du contrat, (ii) de l' horizon de placement le plus élevé de chaque Fonds lié au contrat. Le souscripteur a le droit de renoncer au contrat dans un délai de trente jours à compter du jour de la réception des conditions particulières, soit par lettre recommandée avec avis de réception, soit par remise en main propre contre décharge. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception, envoyée au siège social de l'Assureur. Dans ce cas, l'Assureur remboursera l'intégralité des sommes versées dans la devise de versement. Dès l'expiration du délai de renonciation, le souscripteur peut à tout moment demander par écrit daté, signé et adressé au siège social de l'Assureur, le rachat partiel ou total du contrat. Dans ce cas, l'Assureur remboursera la valeur de rachat après désinvestissement du/des Fonds sous-jacent(s) et après déduction des frais et éventuels prélèvements fiscaux applicables. Sauf disposition contraire dans les documents contractuels, le produit prévoit des frais de sortie de 1% maximum multiplié par le nombre d'années restant à courir (au prorata du nombre de jours restant à courir au titre de l'année en cours au jour du rachat) jusqu'aux 5 ans maximum révolus de chaque versement des sommes rachetées, calculés sur le montant du rachat. Au-delà du dixième anniversaire du contrat, aucun frais de sortie n'est prélevé. En cas de rachat total ou cas de décès de l'assuré entraînant le terme du contrat, la valeur du contrat sera réduite des frais récurrents à payer jusqu'à la date du règlement. Une sortie anticipée ne génère pas d'impact sur le profil de risque ou de performance du contrat, à l'exception des frais de sortie. Le produit ne prévoit aucune garantie de rendement et/ou de capital, ni de participation aux bénéfices de l'Assureur. Pour une indication sur les frais applicables, veuillez-vous référer aux informations sur les coûts reprises dans la section «Que va me coûter cet investissement?».

Comment puis-je formuler une réclamation?

Pour toute réclamation relative à la souscription, la validité ou l'application du contrat, le souscripteur peut, sans préjudice pour lui d'intenter une action en justice, s'adresser à son intermédiaire d'assurance habituel. A défaut d'intermédiaire d'assurance ou en cas de désaccord, la réclamation pourra être adressée par courrier daté et signé à l'Assureur qui accuse réception de la réclamation dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrables à compter de son envoi, et y apporte une réponse écrite dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de l'envoi de la réclamation. A défaut d'accord, le réclamant pourra saisir le médiateur désigné par l'association professionnelle des assureurs luxembourgeois dont l'Assureur est membre (adresse : A.C.A., B.P. 448, L-2014 Luxembourg). Il est rappelé que ce médiateur est une personnalité extérieure à l'Assureur, son avis ne s'impose pas aux parties et le recours au médiateur est gratuit. La réclamation pourra également être portée à la connaissance de l'autorité de contrôle suivante: Commissariat aux Assurances (adresse : 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg). Pour plus d'informations sur le processus de gestion des réclamations et sur le règlement du CAA relatif au règlement extrajudiciaire des réclamations, veuillez vous référer à notre politique de gestion des réclamations disponible sur notre site web.
Lombard International Assurance S.A. Adresse postale: 4, Rue Lou Hemmer L-1748, Luxembourg
Website: www.lombardinternational.com/priips **E-mail:** CS_France@lombardinternational.com

Autres informations pertinentes

Les chiffres mentionnés dans ce document se basent sur des performances passées et ne garantissent pas des revenus futurs. La proposition d'assurance valant note d'information sera fournie au souscripteur du contrat conformément aux exigences de la loi applicable. Vous pouvez également obtenir une version imprimée ou digitale de ce DIC. Sous réserve de revue additionnelle, ce DIC est mis à jour au moins une fois par an.

Dans le cas où l'investisseur de détail n'investit que dans un seul Fonds Externe, le tableau "Composition des coûts" de ce DIC OPCVM (disponible sur notre site internet) ne comprend pas tous les coûts du produit. Les coûts globaux du produit sont indiqués dans le tableau "Composition des coûts" ci-dessus.
Les performances passées, le cas échéant, peuvent être téléchargées via ce lien https://eu.lombardinternational.com/en-GB/priips pour les 10 dernières années ou depuis la création du fonds.